

L'agression contre le principe de Sécurité sociale ne doit pas rester impunie. Aujourd'hui les allocations familiales, demain la Santé sociale ? La mondialisation libérale et son agent, l'Union européenne, exigent une dévaluation permanente du salaire direct et du salaire social. Leur but ? L'assurance privée. Ce gouvernement tient à peine debout. Qu'il passe ou non l'hiver... Les patrons, eux, ne s'embarrassent pas de tactique : ils tentent de passer à la privatisation de notre propriété collective. Rebâtissons, pas à pas, pied à pied, nos capacités de riposte. Il s'agit de renaissance. **Passons à l'heure du syndicalisme d'action qui fut toujours l'identité de notre CGT.**

La veille de la fête des morts... Autopsie de la loi du 28 octobre 2014 contre la Sécurité sociale

Les méfaits de la loi contre la Sécurité sociale sont loin de s'arrêter à la liquidation du principe fondateur d'égalité, s'agissant des allocations familiales. La santé sociale est torpillée. **Décryptage de la loi au moyen du texte officiel de présentation par les ministres prévus à cet effet. Citations.**

*Le gouvernement a engagé avec le Pacte de responsabilité une dynamique de réduction des prélèvements pesant sur les entreprises... Le coût de ces baisses de recettes est **6,3 milliards d'euros pour la Sécurité sociale en 2014.***

Qui va payer à la place des employeurs ? L'assuré social de base. A quelle hauteur ?

Le Pacte de responsabilité et de solidarité se traduit par un double effort (...): des baisses ciblées de prélèvements, un plan de 50 milliards d'économies pour réduire le déficit public.

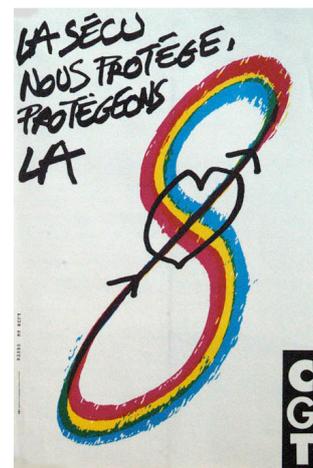
La loi de financement rectificative pour 2014... a été mise en œuvre :

- à partir du 1^{er} janvier 2015, l'employeur d'un salarié payé au SMIC **ne paiera plus aucune cotisation patronale de Sécurité sociale à l'URSSAF**, quel que soit l'effectif de l'entreprise (...) Les cotisations d'allocations familiales sont réduites (...)
- l'exonération partielle des cotisations d'allocations familiales des travailleurs indépendants (...)
- la création d'un **abattement d'assiette de 3 250 000 euros de chiffre d'affaires pour la Contribution sociale de solidarité des sociétés** (au lieu de 760 000 euros)

Les exonérations accordées aux employeurs vont être transférées à la charge des assurés sociaux. Quelles mesures, en plus de la hausse de la TVA et de la hausse des taux de la Contribution sociale généralisée (CSG) pour « les revenus de remplacement (pensions de retraites, allocations chômage) » ? Description du hold-up.

1. « **Le virage ambulatoire est un enjeu essentiel (...)** » **Virer les patients des hôpitaux parce que le lit en médecine et en chirurgie coûte trop cher !** « Développement de la chirurgie ambulatoire, accompagnement de la sortie de l'hôpital (...) encouragement à l'hospitalisation de jour et de l'hospitalisation à domicile (...) développement de l'offre ambulatoire »

2. « **Afin de réduire les prescriptions non pertinentes dans les établissements de santé, les agences régionales de santé (...)** » disposeront d'« une palette d'instruments pour cibler les



établissements les plus concernés par la non pertinence : les établissements n'ayant pas tenu leurs objectifs pourront être mis sous observation pendant 6 mois ; **certaines prescriptions pourront être mises sous autorisation préalable de l'assurance maladie** (...) ; en cas de non-respect des engagements contractuels, l'agence régionale peut décider, en lien avec l'Assurance maladie d'appliquer des pénalités financières ».

3. « Les établissements de santé contribueront aux économies... » **donc à la facture du Pacte de responsabilité** « par l'optimisation de leurs dépenses (...) : mutualisation de certaines fonctions supports (...) ; optimisation de l'organisation de la fonction achat (...) ; renforcement de la supervision financière (...) sur les déficits hospitaliers ; une gestion de la liste « en sus », c-à-d des produits de santé qui du fait de leur coût donnent lieu à un remboursement intégral... »

4. Destruction du principe social d'allocations familiales par la mesure démagogique affectant d'abord les foyers fiscaux à 6 000 euros, en attendant d'exonérer totalement les employeurs de la moindre cotisation. Outre la rupture dans le principe de solidarité sociale, cette mesure représente ce que Medef et CFDT appellent 'le glissement vers la fiscalisation'.

5. Poursuite du recul des pensions de retraite par leur indexation sur les prix déflationnistes, confirmation des taxes nouvelles et du gel des revalorisations, avec « *une prime annuelle exceptionnelle de 40 euros servie, début 2015, aux assurés dont les retraites totales sont inférieures à 1 200 euros mensuels* ».

6. **Politique de chômage de masse liée à un développement de la précarité. Les patrons répandent la peur dans le salariat**, amoindrissent ses prétentions salariales. La cohésion salariale ainsi rompue est attaquée par la rupture de solidarité sociale entre générations, actifs, chômeurs et retraités. La grande fabrique de l'individualisme guette toutes les occasions pour progresser. ***Le chômage est leur arme de destruction massive.***

Ce que nous revendiquons ?

Arrêt des mesures de sabotage du système de protection solidaire, comme les exonérations des cotisations patronales, la baisse des prestations),

Soutien au budget de la Sécurité sociale par un prélèvement supérieur sur le PIB,

Récupération des fonds de l'évasion fiscale,

Réorientation des fonds offerts au patronat (CICE et « Pacte ») vers la protection sociale,

Politique d'emplois massifs en CDI qui génèrent la cotisation sociale,

Taxation des profits financiers et spéculatifs.

La défense de notre protection sociale n'est pas l'affaire d'un jour mais des mois à venir !